

∞ LUGARDE ∞

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL



N° 16 - Août 2021

Le mot du Maire

Après une année difficile avec le COVID-19 qui a vu la France confinée à plusieurs reprises, les sorties avec attestations obligatoires de déplacement, etc... la vaccination début 2021 a fait son apparition. Nous espérons, une fois la population vaccinée, reprendre un cours normal, mais restons vigilants et continuons à porter le masque dans tous les endroits publics.

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 2 octobre 2020

- **Approbation du Règlement Intérieur de la Garderie scolaire.** Celle-ci fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 00 à 18 h 00 (*après consultation des parents d'élèves*) ; le tarif est de 2,00 € / enfant / jour goûter compris.
- **Modification de l'amplitude horaire de la cantinière / agent polyvalent :** du fait de l'accroissement des élèves déjeunant à la cantine ainsi que la création d'une garderie communale, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de la cantinière / agent polyvalent : 27 heures / semaine au lieu de 18 h / semaine à compter du 01/10/2020.
- **Fixation des tarifs de la cantine scolaire :** inchangé soit : 3,00 € / enfant ; 4,00 € / adulte

Séance du 4 décembre 2020

- **Opérations de voirie communale : VC N° 11 La Griffoul et la VC N° 8 Les Molèdes :** après consultation de plusieurs entreprises, c'est l'Entreprise MARQUET qui a été retenue :
 - La Griffoul : 36 908,75 € HT
 - Les Molèdes : 63 070,00 € HTsoit 99 978,75 € HT et 119 974,50 € TTC.
Subvention au titre de la DETR : 30 000 €
- **Location de la Montagne dite « Les Cartirous » :** pour rappel, cette parcelle, propriété de la section de Lugarde est située sur la commune de Saint-Bonnet de Condat et louée par convention pluriannuelle à six co-preneurs.
Suite au départ en retraite au 31/12/2019 de l'un d'entre eux, sa part de 4 ha 20 a été attribuée à l'unanimité du Conseil Municipal et après remise en consultation à Madame Françoise DUBOIS.
- **Revalorisation de la rémunération de la secrétaire de l'agence postale communale :** dans le cadre du renouvellement du contrat de Marie-Noëlle SOULE, et considérant qu'une révision de rémunérations doit se faire tous les trois ans pour ce qui concerne les agents contractuels de droit public, il convient de revaloriser le salaire de Marie-Noëlle SOULE. Celui-ci est donc de 460,57 € brut au lieu de 436,47 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

Séance du 24 janvier 2021

- **Demande de subvention au titre du Bonus Relance auprès du Conseil Régional :**
 - Sécurisation et aménagement du RPI Lugarde-Marchastel-Saint Amandin :
 - SARL DOULCET (portails) 3 683,33 € HT
 - Syndicat de Cylindrage (bac à sable) 2 686,25 € HTSoit 6 369,58 € HT – Subvention : 3 184,00 €
 - Rénovation du logement communal (Jacquet/Boulat)
 - SARL DOULCET (porte) :
 - 654,07 € HT
 - PISSAVY Romain (plomberie/sanitaires) : 1 347,78 € HTSoit 3 001,85 € - Subvention : 1 500,00 €
- **Modification du temps de travail hebdomadaire de la secrétaire de mairie :**
Du fait des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie ainsi que de l'impossibilité, pour la secrétaire, de manger à la cantine du fait des règles sanitaires liées au COVID 19, sa pause méridienne s'est vue réduite.
Il convient donc de modifier sa durée de travail initialement prévue de 13 heures / semaine à 14 h / semaine à compter du 01/02/2021 :
Nouveaux horaires :
 - Lundi : 9 h à 12 h 00 et 13 h 00 à 17 h 00
 - Mardi : 9 h 00 à 11 h 45 et 12 h 30 à 13 h 00
 - Vendredi : 9 h 00 à 11 h 45 et 12 h 30 à 13 h 00

Séance du 29 mars 2021

- **Dispositif d'aide exceptionnel pour le déneigement hiver 2020/2021 :**
Suite à un épisode particulièrement neigeux en fin d'année 2020, le Conseil Départemental a décidé de mettre en place un dispositif d'aide exceptionnel pour le déneigement.
Ce dispositif est destiné aux communes de moins de 1 000 habitants et situés à plus de 900 m d'altitude. C'est le cas de Lugarde avec 1 017 m et 143 habitants au 01/01/2021. Un dossier de demande a été déposé.

- **Enquêtes publiques : aliénation d'une partie de voie communale au Meynial :** avis favorable a été donné à Monsieur et Madame VOUTE et à Monsieur et Madame DOUCET pour l'acquisition d'une partie de voie communale.
- **Modification de l'itinéraire du GR4 :** le Conseil Municipal s'oppose au projet de modification de l'itinéraire du GR 4 porté par la Fédération Française de Randonnée et plus particulièrement la proposition du Comité Départemental du Cantal. Cette proposition supprimerait 26 km sur les 45 km actuels du tronçon du GR 4 ce qui impacterait les communes de Lugarde, Saint-Saturnin, Dienne, Lavigerie et Le Claux.

Actuellement ce projet est « en sommeil ». Lugarde se mobilise toutefois et, avec l'aide de nombreux bénévoles, nous étudions un nouveau tracé qui sera prochainement présenté à la FFR.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vote des taux d'imposition 2021 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Taxe sur le foncier bâti : 42,42 % soit un produit fiscal de 70 638 € ○ Taxe sur le foncier non bâti : 66,24 % soit un produit fiscal de 22 389 € | <ul style="list-style-type: none"> • Vote du budget primitif 2021 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Section de fonctionnement : 418 087,49 € ○ Section d'investissement : 288 399,24 € |
|--|--|

Le montant total des impositions sera de 93 027 €

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Fixation de la durée des amortissements des fonds de concours Eclairage Public et du réseau d'amortissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonds de concours EP : 15 ans ○ Réseau d'assainissement : 40 ans | <ul style="list-style-type: none"> • Eclairage public aux Molèdes : Les travaux peuvent être réalisés par le Syndicat D'Electrification d'Energie du Cantal. Le montant HT de l'opération s'élève 590,00 €. Ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement de concours égal à 50 % du mont HT de l'opération. |
|---|---|



INFORMATIONS DIVERSES

Le Concours de Fleurissement est reconduit

Des prix de 100 €, 60 € et 40 € seront attribués à l'occasion des cérémonies du 11 Novembre 2021

Employé communal : Suite à la démission de Stéphane CHASSAGNE de son emploi de fontainier au sein du SIAEP Lugarde-Marchastel, ses horaires de travail ont changé :

- HIVER : tous les jours de 8 h 00 à 13 h 00 et de 13 h 45 à 15 h 45
 - ETE : tous les jours de 7 h 00 à 13 h 00 et de 13 h 45 à 14 h 45
- Pause méridienne obligatoire non rémunérée

Horaires d'ouverture de la mairie :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00

Travaux divers :

- **Voirie** : c'est l'entreprise MARQUET qui procédera à la réfection des routes de La Griffoul, La Gandille et Laurie fin août / début septembre.
- **Encadrement des containers** : les travaux sont retardés, les Ets CHALBOS étant en rupture de stock des matériaux commandés

- Composteurs : le 8 juin dernier, un point de compostage partagé a été installé dans la Commune par le SYTEC Place de la Bascule.

Il est ouvert à tous et permet aux administrés de composter leurs bio-déchets sur un même point.

Le compost favorise la vie au sol. Il permet de produire un amendement de qualité pour la terre. Vous pouvez déposer les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œuf écrasées, marc de café, feuilles et sachets de thé, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés.



- Assainissement collectif : les travaux de diagnostic sont en cours dans le bourg, étape indispensable et coûteuse avant l'installation de la nouvelle station d'épuration prévue en 2023/2024. Le réseau n'ayant subi aucune modification depuis son installation, le diagnostic actuel révèle de nombreuses anomalies et la 2^{ème} tranche de travaux s'élève à 195 376,94 € HT. Des demandes de subvention sont en cours auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et au titre de la DETR.
- Cimetière : il est rappelé aux personnes concernées par la possession d'une concession d'entretenir celle-ci au risque de la voir identifier comme une concession abandonnée et de faire l'objet d'une prochaine procédure de reprise.
- Fibre optique : La Commune de Lugarde est concernée par le déploiement de la fibre optique (FTTH). Le bourg sera raccordable au plus tard au 31 décembre 2022. Pour ce qui est des hameaux, certains le seront au même titre que le bourg, d'autres se trouvent dans un périmètre dit « Raccordable à la Demande » (RAD). Il faudra, lorsque l'ouverture commerciale sera effective dans le bourg, que les habitants fassent connaître leur volonté d'être raccordé auprès de leur fournisseur d'accès à Internet (Orange, Free, SFR, Bouygues, etc...).

Travaux à prévoir :

- 3 fenêtres en PVC seront changées au gîte
- WC de la gare à refaire
- Achat de chaises pliantes + tables pliantes pour la salle des fêtes et tables de pique-nique
- Projets en cours d'une table d'orientation au Suc du Chien + 1 panneau d'information touristique
- Autres panneaux d'information touristique : Gare, Ecole, Plantade avec l'aide de Noël CORNET, Isabelle RAYNAL et Alicia BIEHLER

SITE INTERNET : www.lugarde.fr

AVIS IMPORTANT

Pour tout problème d'eau, il convient de contacter directement :

- le secrétariat de mairie de Marchastel aux horaires d'ouverture
- Baptiste EMORINE, Président du SIAEP Lugarde Marchastel au 06.78.89.84.70

*Sur ces suggestions, nous vous souhaitons un bel automne / hiver
Prenez soin de vous, protégez-vous
A bientôt pour le prochain numéro de 2022*